

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du mercredi 03 décembre 2025

Nombre de  
conseillers

En exercice : 8

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Pour : 8

Contre :

Abstention :

Date de  
convocation :

27/11/2025

Date d'affichage :

27/11/2025

Etaient présents : Laurent MASSON, Catherine GAUBERT, Isabelle LELIARD, Pierre MIDOL, Dominique MONNIER, Roger BRUN, Sonia FAGOT.

Absent : Valentin TRESY donne pouvoir à Monsieur Laurent MASSON

Secrétaire de séance : Isabelle LELIARD

### OBJ. INSTALLATION D'UNE CONTRE VALEUR EAU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la tarification suivante :

-

- **La redevance consommation d'eau potable à 0.39€/m3,**
- **La redevance prélèvement sur la ressource en eau à 0.03€ m3 en eau superficielle ou 0.0466€/m3 en eau souterraine (moins de 10 000m3 prélevés/an, la commune n'est donc pas redevable)**
- **Contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable, pour 2026 le coefficient de performance est de 0.022€/m3 d'eau facturer.**
- **Passage à 2 facturations par an (obligatoire) la location du compteur se fera en mars et septembre le relevé de compteur.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, MASSON Laurent

La Secrétaire de séance, Isabelle LELIARD

